

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE AUX NORMES, REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE
BORNES D'INCENDIE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE
REMPACEMENT

1. Les travaux consistent en la mise aux normes et au remplacement des bornes d'incendie.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés à divers endroits dans la ville relevant de compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 incluant les matériaux et l'embauche du personnel d'appoint est de 500 000 \$ et se détaille comme suit :

1° arrondissement de La Cité-Limoilou :	121 300 \$
2° arrondissement des Rivières :	121 300 \$
3° arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge :	98 500 \$
4° arrondissement de Charlesbourg :	115 700 \$
5° arrondissement de Beauport :	20 000 \$
6° arrondissement de La Haute-Saint-Charles :	23 200 \$

SECTION IV

DESCRIPTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION

4. Les travaux consistent en l'installation de bornes d'incendies à la suite d'une analyse faite dans le cadre du schéma de couvertures de risques et selon les normes du groupe technique des assurances.

SECTION V

LOCALISATION

5. Les travaux sont localisés à divers endroits dans la ville relevant de compétence de proximité.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 4 s'élève à 350 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 850 000 \$

CHAPITRE II

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE ET SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux peuvent comprendre l'isolation de branchements d'aqueduc, la réfection du réseau d'égout, de regards et puisards, à l'achat de petits équipements, au regainage de conduites sanitaires et de conduites d'aqueduc, la correction du réseau d'aqueduc, la réfection de branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de bouclage d'aqueduc et d'égout. Ils peuvent également comprendre la réfection de divers sentiers pédestres et d'allées piétonnières, la réfection de trottoirs, bordures et pavage, la réparation, la réfection ou le recouvrement de surface de pavage, la réparation de sections de bordures des trottoirs, d'entrées charretières et d'accès universels, la réparation du pavage et de bordures de rues sur le réseau des pistes cyclables, la réfection et la réparation du pavage et de bordures de différents stationnements, la mise aux normes de la signalisation routière, l'achat de signalisation de chantier, la réfection de glissières de sécurité, le remplacement de mobilier urbain.

SECTION II

LOCALISATION

8. Les travaux sont localisés à divers endroits dans la ville relevant de compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7, incluant les matériaux et le personnel d'appoint, est la suivante :

1° arrondissement de La Cité-Limoilou :	316 200 \$
2° arrondissement des Rivières :	205 000 \$
3° arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge :	332 800 \$
4° arrondissement de Charlesbourg :	241 500 \$
5° arrondissement de Beauport :	305 800 \$
6° arrondissement de La Haute-Saint-Charles :	179 500 \$
Sous-total du chapitre II :	1 580 800 \$
TOTAL :	2 430 800 \$

Annexe préparée le 23 février 2011 par :

Jeannot Harvey, CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics